



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 3 novembre 2025

#### DELIBERATION N°102/2025

#### BUDGET – TARIFS 2026 – MISE A DISPOSITION DES SALLES DU CENTRE CULTUREL POLE SUD

L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 20**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47) M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :**

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

**ABSENT(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

**DEL102/2025 (7.10) : Finances – Budget – Tarifs 2026 – Mise à disposition des salles du centre culturel Pôle Sud**

**Rapporteure : Madame Louis**

Une augmentation de 2% des tarifs de mise à disposition des salles du centre culturel Pôle Sud est proposée sur la plupart des tarifs en autorisant des tarifs arrondis selon les cas.

En complément à cette hausse tarifaire, il est indiqué :

- ***Un partenariat spécifique entre l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD) Jean Wiener entraînant des tarifs adaptés de mise à disposition.*** Il est rappelé à cet effet que les manifestations de l'EIMD sont gratuites pour le public, aucun bénéfice n'est donc possible sauf au travers de recettes au bar (association de parents d'élèves).

***La tarification 2026 suit les deux mêmes objectifs principaux que les années passées :*** favoriser et soutenir l'accompagnement d'associations ou structures culturelles chartraines mais également éducatives - écoles, collège chartrain - partenaires du centre culturel. Avec une gratuité totale pour la première représentation, cette proposition vise à renforcer les relations territoriales en matière culturelle.

- Les associations, les structures culturelles et/ou éducatives ayant un partenariat avec le Pôle Sud s'engagent à participer aux opérations d'installation et désinstallation, dans la limite des possibilités définies par les équipes techniques. Lors de l'organisation d'un bar, la vaisselle est rendue propre. Elles bénéficient dès lors de tarifs privilégiés.
- Deux nouvelles associations locales rentrent cette année 2026 en partenariat avec le Pôle Sud, et bénéficient dès lors d'une mise à disposition gratuite par an :
  - Handi Chartres de Bretagne, pour ses actions culturelles uniquement, dont les manifestations sont gratuites et participent d'un accompagnement et d'une valorisation des pratiques culturelles des personnes en situation de handicap ;
  - L'Amicale du personnel municipal.

**Ceci exposé,**

**Vu** la revalorisation des tarifs de mises à disposition des salles du centre culturel Pôle Sud (annexe 13) ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 16 octobre 2025.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les tarifs de mise à disposition des salles du centre culturel Pôle Sud applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN



La Secrétaire

Ghizlane HANANE

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL102\_2025-DE